

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Général de brigade aérienne Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Les Fiches du CESA*

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Les Cahiers du CESA*

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. *Le Bulletin de documentation*

Le Bulletin de documentation met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Sommaire
n° 27
Mai 2006

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Division publication
de l'enseignement
supérieur aérien (DPESA)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Asp Grégory Vatin
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaic

Informatique éditoriale
et fabrication :
M. Philippe Bucher
Avt Stéphanie Moulinou
M^{lle} Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Histoire

Les défis de l'Europe du XXI^e siècle 6

Géopolitique

L'eau comme facteur de la géopolitique 8

Histoire de l'aéronautique militaire

Les leçons tirées du conflit coréen 10

Économie

Les fluctuations de l'activité économique :
les cycles 12

La bibliothèque essentielle

Richard Hofstadter :
The American Political Tradition 14

Relations internationales

Le dialogue Nord-Sud 16

Pensée politique

La citoyenneté 18

Droit et institutions

L'élaboration de la loi 20

Philosophie

Freud, l'inconscient : « *le moi n'est pas
le maître dans la maison* » 22

Sciences

Le modèle cosmologique standard 24

Stratégie

La puissance aérienne au service
du maintien de la paix 26

Une œuvre remarquable du cinéma 28

Biographie de Claude Carlier 29

Au fil de la plume 30



Les défis de l'Europe du XXI^e siècle : l'élargissement, l'approfondissement, la Constitution européenne

En 1989-1991, le nouvel ordre mondial ouvre la voie à l'élargissement à l'est et à l'approfondissement de l'Union européenne. Or, depuis, les transferts progressifs de souveraineté des États vers l'Union européenne invitent les Européens à s'interroger sur le rapport entre les États-nations et l'Union et, dans les années 1990, les conflits dans les Balkans montrent que le continent européen n'est pas à l'abri du retour de la guerre. Ces conflits, ainsi que ceux du Proche et du Moyen-Orient, soulignent les difficultés de l'Union européenne à réaliser une politique extérieure commune.

L'effondrement du bloc soviétique bouleverse l'horizon géopolitique européen. Les pays de l'ex-bloc de l'Est comptent beaucoup sur l'aide de l'OSCE⁽¹⁾ et de l'OTAN, ainsi que sur le Conseil de l'Europe pour défendre la démocratie. Le traité de Maastricht (1992) institue l'Union européenne (UE) et une politique extérieure de sécurité commune (PESC) ; les Douze s'orientent vers un renforcement de l'Europe sur la scène internationale et vers un approfondissement du processus d'intégration, concrétisé par la mise en place d'une monnaie unique : l'Euro.

Deux grandes questions se posent cependant quant aux objectifs de l'UE : faut-il s'orienter vers une **Europe espace**, basée sur le libre-échange, ou vers une **Europe puissance**, avec une constitution politique ? Faut-il privilégier l'**approfondissement** ou l'**élargissement** de l'UE ?

En 2004, intervient un élargissement important. Une dizaine de pays intègrent en effet l'UE. Trois autres pays sont candidats : la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. Cet élargissement présente plusieurs avantages : étendre la zone de stabilité et de paix vers l'est du continent européen pour éviter que des conflits (type ex-Yougoslavie) ne se reproduisent ; stimuler la croissance économique et commerciale ; accroître la place de l'UE dans les affaires mondiales. Cependant, l'élargissement soulève aussi des difficultés, avant tout politiques : Chypre est

divisée en deux zones dont l'une est sous tutelle turque. Par ailleurs, même si le processus de pré-adhésion est accompagné de programmes d'aide et de coopération, de nombreux pays entrants doivent faire face à des revendications de minorités ou à de graves difficultés économiques et sociales.

Pour préparer l'Europe élargie, l'UE doit également préciser ses finalités, mieux définir son identité, réformer ses institutions et délimiter davantage ses compétences et celles des États membres.

Enfin, la nouvelle géopolitique européenne pose de nombreuses questions quant à la capacité de l'Union à développer une politique de défense et de sécurité commune. Ce n'est qu'après le sommet franco-britannique de Saint-Malo (1998) et le conseil européen d'Helsinki (1999) que les États membres développent une force de réaction rapide. L'élargissement rend plus accrue la menace que peuvent faire peser sur l'Europe certaines minorités ethniques, mafieuses ou religieuses. Ainsi, les attentats de septembre 2001 ont mis en évidence la nécessité d'une coopération transfrontalière renforcée⁽²⁾. Déjà, en 1999, le traité d'Amsterdam a permis d'élargir la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

Dans un monde complexe, l'UE cherche à unifier sa politique étrangère. Pourtant, peut-on parler d'une diplomatie européenne harmonisée alors que seules la France et la Grande-Bretagne ont un siège au conseil de sécurité de l'ONU ? L'Europe s'efforce néanmoins de jouer un rôle de médiation dans les conflits internationaux (Proche et Moyen-Orient). Alors qu'elle est intervenue dans la première guerre du Golfe, la seconde guerre du Golfe révèle les clivages diplomatiques qui traversent l'Europe élargie, voire une fracture.

Cette crise montre la complexité des rapports entre l'Europe et les États-Unis. Certains pays défendent une vision **atlantiste** de l'Europe en affirmant qu'elle a besoin de la protection américaine. D'autres, comme la France ou l'Allemagne, voient dans l'Europe un facteur d'équilibre face à l'hyperpuissance américaine. Une telle Europe est vécue comme une concurrence par les Américains : pour eux en effet, l'Europe doit constituer un point d'appui géostratégique dans la mesure où elle fait partie de l'Eurasie, la clé du contrôle du monde à leurs yeux. 1

François Pernot

conseiller pédagogique du CESA

1. L' Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

2. Libéralisation économique, réforme de la justice et de la police, lutte contre la criminalité, respect des droits des enfants, des minorités, protection de l'environnement...

L'eau comme facteur de la géopolitique

Très inégalement répartie, l'eau est devenue l'objet de convoitises et de débats quant aux modalités de son partage et de sa distribution entre États. Sa gestion, *a fortiori* dans un contexte instable, peut effectivement acquérir un statut stratégique et devenir un instrument de puissance. Bien qu'elle ne soit pas l'enjeu unique et central des conflits, elle n'en est pas moins souvent un facteur aggravant.

Industrialisation, concentration urbaine, irrigation... les besoins auxquels répond l'eau lui confèrent aujourd'hui une dimension géopolitique de premier ordre. Les aménagements de l'Anatolie orientale, où naissent le Tigre et l'Euphrate, montrent bien quel **pouvoir** détient la Turquie en se situant à la **source**. En augmentant sa capacité hydrologique et ses surfaces irriguées, Ankara cherche tout d'abord à renforcer sa puissance économique. Elle envisage également d'installer des populations turques dans une région à dominance kurde. Mais surtout, il semble bien que son objectif final soit de **contraindre ses voisins** arabes à une dépendance hydraulique et à une coopération quasi forcée. De son côté, la Syrie, qui s'estime victime de la Turquie, a elle aussi créé une importante retenue d'eau en construisant le barrage de Taqba. Cet aménagement devrait lui permettre d'atteindre la suffisance alimentaire mais accentue la position ultra vulnérable de l'Irak.

Au Proche-Orient, la situation semble d'autant plus conflictuelle que le « capital eau » des États y est très insuffisant. En outre, les sources aquifères, essentiellement localisées en territoires palestiniens, expliquent en partie l'échec du plan de partage, décidé en 1947 par les Britanniques et l'ONU. Israël, qui ne contrôlait que très peu les eaux du bassin du Jourdain avant 1967, a ainsi colonisé, depuis la guerre des Six Jours, des espaces hydrographiques d'importance tels que le Sud du Liban (évacué en 2000), le Golan et la Cisjordanie. Toutefois, bien qu'il s'agisse indéniablement, pour les Israéliens, d'un **enjeu de politique intérieure** autant que d'un **instrument de politique extérieure**, l'eau ne constitue pas un facteur déterminant du conflit.



Les principaux barrages hydrologiques au Moyen-Orient

Quant au Nil, il est devenu, en raison de l'explosion démographique, un enjeu majeur, **facteur de survie**. L'aridité de cette zone n'autorise effectivement aucune culture sans irrigation. Pour faire face, l'Égypte et le Soudan ont signé, en 1959, un accord de coopération qui a conduit à la construction du barrage d'Assouan, dont la retenue d'eau a notamment permis de multiplier les récoltes annuelles. Néanmoins, ce ballon d'oxygène s'avère aujourd'hui insuffisant. Selon les estimations, chaque Égyptien ne disposera plus, en 2025, que du tiers de la quantité d'eau douce actuelle : des rivalités avec les territoires éthiopien et ougandais, d'où proviennent plus de 90 % des eaux, ne sont donc pas à exclure. De plus, **au problème hydraulique se substitue un problème ethnico-religieux ou, du moins, est-il devenu un instrument de pression et un prétexte à conflit** : les pays d'aval, majoritairement arabes et musulmans, devront pourtant s'accorder avec les pays d'amont, tous africains, chrétiens ou animistes⁽¹⁾.

La surexploitation du bassin d'Aral incombe, en revanche, à un acteur supranational. En effet, à partir des années 1960, les planificateurs soviétiques assignèrent à cette région le rôle de fournisseur de matière première de l'URSS, notamment de coton, très consommateur d'eau. Il en a, certes, résulté une production égalant, dès 1983, celle des États-Unis, mais surtout une **dégradation écologique** de grande ampleur : peu à peu asséchée, la mer d'Aral a perdu son influence sur les vents froids du nord qu'elle adoucissait et un climat continental sec s'est établi. La culture du coton demeure cependant une des sources principales d'emplois et de revenus. Les autorités sont donc confrontées à un **dilemme environnement/économie**. De plus, les intérêts divergent entre les États. Les pays situés en amont (Tadjikistan, Kirghizstan) détiennent l'eau mais ne possèdent pas d'énergies fossiles : l'hydroélectricité semble être la solution énergétique. Or, cela impliquerait des lâchers d'eau en hiver, nuisibles aux cultures des pays d'aval (Ouzbékistan, Turkménistan), dont les besoins augmentent plutôt au printemps et en été. **Les structures socio-économiques d'Asie centrale contribuent donc, elles-mêmes, à aggraver le problème de l'eau.**

Ainsi, force est de constater que plus l'eau se raréfie, plus les tensions au sein des États et entre ces États s'accroissent. Pour enrayer de telles escalades, aucun des programmes internationaux n'a pour l'instant fonctionné. Seules la coopération bilatérale, la prise en compte des intérêts spécifiques de chacun et la reconnaissance de l'eau comme bien commun semblent porter leurs fruits. 1

Sergent-chef Jérémie Alligier

rédacteur au CESA

1. Le Soudan est lui-même partagé entre une population animiste au sud et une population musulmane sunnite au nord.



Les leçons tirées du conflit coréen et la mise en place d'un plan quinquennal de constructions aéronautiques militaires

Catalysée par l'évolution de la situation internationale et notamment par le déclenchement de la guerre de Corée, la France adopte le 19 août 1950 un plan quinquennal qui donne à l'aéronautique française un souffle nouveau. Ce plan, s'étalant de 1951 à 1955, se révèle décisif pour la France, lui permettant de concurrencer dans le domaine les meilleures industries mondiales.

Le 25 juin 1950, la Corée du Sud est attaquée par les forces armées communistes de la Corée du Nord. Le lendemain, les États-Unis décident d'intervenir dans le cadre de l'ONU. Ils sont suivis par le Gouvernement français, qui, le 23 août, envoie un bataillon en Corée. D'après le stratège Camille Rougeron, ce conflit doit modifier la doctrine d'emploi de l'aviation de l'époque. En France, il permet, en premier lieu, de redorer le blason de l'aéronautique nationale grâce à l'adoption du plan quinquennal.

Le 19 août 1950, influencé par la guerre de Corée, le Parlement vote une loi fixant un programme aéronautique sur cinq ans pour l'armée française. Ce plan quinquennal se justifie par la nécessité d'améliorer la sécurité du pays grâce au développement de l'aviation et de réagir à la dégradation de l'industrie aéronautique et au sous-équipement de l'armée de l'air, résultat de programmes inadaptés et de problèmes politico-économiques de l'immédiat après-guerre.

La défense de la métropole et de ses communications avec l'Union française, la défense et le développement des territoires d'outre-mer avec des avions de transport de liaison sont les options prises pour l'armée de l'air.

Ces orientations correspondent à la volonté de relancer une industrie aéronautique avec la construction des seuls prototypes qu'elle a mis au point et qui peuvent rapidement être produits en série (*MD-315 Flamant*, *MD-450 Ouragan*, *SO-4050 Vautour* et *N-2501 Noratlas*).

Le plan quinquennal, divisé en deux tranches, prévoit 2 154 avions pour l'armée de l'air et 662 pour l'aéronavale.

Ainsi, à la fin de la première tranche, l'armée de l'air doit pouvoir équiper 41 escadrons de chasse de jour grâce au *Vampire Nene* et au *MD-450 Ouragan*, mais aussi 8 groupes de transport de moyen tonnage pour le parachutage, le ravitaillement des terrains peu aménagés et le transport de troupes (*N-2501 Noratlas*), ainsi que 10 escadrilles d'outre-mer équipées de *MD-315 Flamant*, auxquels s'ajoutent 25 groupes tactiques dont le matériel provient des États-Unis.

Les progrès techniques dans le domaine aéronautique sont extrêmement rapides entre 1950 et 1955. Ainsi, la série des *800 Ouragan* prévue par le plan quinquennal aérien est ramenée à 350 avec la création du *Mystère II*, lequel, commandé à 300 exemplaires, est à son tour dépassé par le *Mystère IV A* qui fait ramener la commande à 150 avions pour lancer 225 *Mystère IV B*. Ce dernier sera ensuite, détrôné par le *Super Mystère B2*.

Entre 1950 et 1955, un accent particulier est mis sur la conception d'intercepteurs légers pour la défense du territoire. Cette orientation est d'ailleurs prise par plusieurs états-majors occidentaux suite au retour d'expérience du conflit coréen. En effet, lors de ce conflit, les bombardiers américains étaient régulièrement abattus par les *MiG-15* soviétiques, utilisés par les Nord-Coréens. Ces derniers passaient à travers la défense constituée par les chasseurs d'escorte américains, ciblaient un bombardier, l'abattaient puis s'échappaient par le haut ou par le bas.

Ainsi, les intercepteurs légers doivent permettre, avec un minimum de moyens radars, d'abattre les appareils ennemis. Ce concept donne naissance en France, au travers du plan quinquennal, à cinq familles de prototypes : *Trident*, *Baroudeur*, *Griffon*, *Durandal*, *Mirage I*. **C'est une version plus performante du *Mirage I*, le *Mirage III*, de l'entreprise Dassault, qui est choisie.**

Les autres constructeurs privés se distinguent également. Fouga met au point le premier avion école à réaction au monde : le *CM-170 Magister*. Turboméca devient le premier producteur mondial de réacteurs de puissance moyenne, équipant les prototypes d'hélicoptères à réaction, notamment le *SE-3130 Alouette II*. Complétant les avions militaires, la Société nationale de construction aéronautique du Sud-Est met au point l'appareil qui est le plus grand succès des ailes françaises d'après-guerre : le *SE-210 Caravelle*.

Avec les premiers vols en 1955 du *Mirage I*, de l'*Alouette II* et de la *Caravelle*, **l'industrie aéronautique française commence à soutenir la comparaison avec les principales industries étrangères.** Cependant, les difficultés financières, dues à la guerre d'Indochine et le début des hostilités en Algérie, limitent sa marge de progression future. 1

Les fluctuations de l'activité économique : les cycles

Les théories des cycles visent à expliquer les fluctuations économiques qu'ont connues, et que connaissent encore, les économies capitalistes, ou de « marché ». Lorsque ces fluctuations présentent certaines régularités – des périodes d'expansion suivies de périodes de récession –, on parle alors de « cycles » qui se succèdent les uns aux autres. C'est ainsi que Clément Juglar a cru déceler, au XIX^e siècle, des cycles d'une durée de sept à dix ans dans les pays européens en voie d'industrialisation. Plus tard, dans les années vingt, Nicolas Kondratieff proposa de découper la période 1780-1920 en cycles bien plus longs d'une cinquantaine d'années.

Les analystes modernes décomposent désormais ces fluctuations selon deux types : les mouvements longs, comme phénomènes inhérents au système capitaliste (tradition marxiste) ou au système technologique (analyse néoschumpetérienne), et les fluctuations courtes, résultat de l'interaction du principe de multiplication keynésien et du principe d'accélération (oscillateur de Samuelson) ou de chocs exogènes (politiques monétaires).

Marx pense que les désordres financiers ne sont que le symptôme des contradictions profondes du système capitaliste. Pour lui, la recherche du profit maximal par chacun a pour conséquence une augmentation des capacités de production (phase de *boom*), ce qui conduit à la surproduction, et donc à la ruine de certains (phase de crise), avant que n'apparaissent de nouvelles occasions d'investissements profitables (phase de reprise puis de *boom*). L'autre explication la plus connue des mouvements longs est due à Schumpeter⁽¹⁾. Les phases de hausse des prix et de croissance soutenue de la production sont liées à des « grappes » d'innovations majeures et à leur diffusion. À l'inverse, l'épuisement de leurs effets dynamiques est à l'origine du ralentissement de la croissance et de tendances récessionnistes.

L'oscillateur de Samuelson explique les cycles à partir de problèmes de comportement et de coordination. Il articule une loi psychologique, **l'effet multiplicateur** keynésien (mécanisme où les variations de l'investissement ont

un impact plus que proportionnel sur la demande finale de consommation) avec un principe, **l'effet d'accélération**, pour lequel ce sont les fluctuations de la demande finale de consommation qui pèsent sur le volume de l'investissement. En revanche, Milton Friedman voit l'origine des cycles dans la manipulation de la masse monétaire par les autorités monétaires. Pour lui, une offre intempestive de monnaie nouvelle entraîne une demande de biens et une activité accrue, mais passagères. Les agents vont, en effet, s'apercevoir plus ou moins rapidement que rien ne justifiait la modification de leurs plans, ce qui les amènera à les réajuster : on retrouve ainsi les deux phases du cycle. L'existence de celui-ci s'explique alors par les actions intempestives de l'État, par les erreurs d'interprétation qu'elles induisent chez les agents économiques et par les délais de réaction et d'ajustement dans un sens puis dans l'autre.

Un renouveau de l'analyse des cycles est apparu dans les années soixante-dix. Il a semblé nécessaire pour obtenir un cycle d'introduire un élément dynamique comme la propagation d'un choc extérieur. Le système économique constitue une boîte noire qui reçoit des impulsions et les transforme en cycles conjoncturels. Le cycle économique est initialement engagé par des chocs exogènes (**impulsion**), puis se développe avec la **propagation** de ces chocs par le système économique. Les fluctuations sont la conséquence de ces perturbations exogènes au fonctionnement normal de l'économie de marché. Elles résultent d'événements favorables ou défavorables qui surviennent de manière répétée, mais non prévisible. Ces chocs aléatoires heurtent en permanence le système économique, qui réagit en suscitant des cycles conjoncturels sous l'effet de la moyenne ou du cumul de ces perturbations dans le temps. Ces oscillations ne peuvent être ni amorties ni explosives puisqu'elles sont constamment remplacées par de nouveaux mouvements déterminés par les derniers chocs. La liste des chocs potentiels est illimitée. Ces impulsions affectent les conditions de l'offre et/ou de la demande. À titre d'exemple, la demande sera modifiée par les comportements optimistes ou pessimistes des producteurs et des consommateurs, par les mesures de politiques économiques ou fiscales. L'offre le sera par des innovations, par des grèves, par des mesures relatives à la durée du travail, par le prix du pétrole et des matières premières. Le caractère aléatoire des chocs explique qu'il en résulte des cycles de durée et d'amplitude variables comme on le constate à travers les faits stylisés de la période contemporaine. 1

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

rédacteur au CESA

1. Joseph Alois Schumpeter (1883-1950), économiste et sociologue autrichien, est l'auteur, entre autres, des *Cycles des affaires* (1939) et *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1942).



Richard Hofstadter :

The American Political Tradition

Assez méconnu du grand public, Richard Hofstadter (1916-1970) se révèle néanmoins être l'un des auteurs les plus réalistes de son époque. Docteur ès lettres, diplômé de l'université de Columbia, il enseigne à l'université du Maryland de 1942 à 1946 puis intègre le département d'histoire de l'université de Columbia. De 1958 à 1959, il dispense également ses cours à l'université de Cambridge.

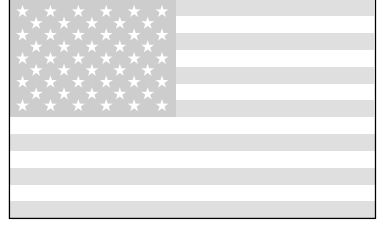
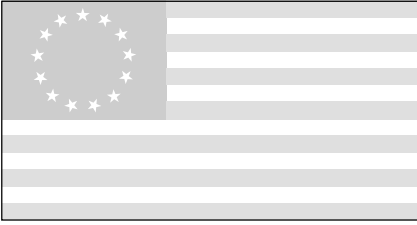
En 1944, Richard Hofstadter publie son premier ouvrage relatif à l'histoire américaine : *Social Darwinism in American Thought*. Par la suite, il décroche plusieurs prix littéraires, dont deux fois le prix Pulitzer pour *The Age of Reform* (1955) et *Anti-intellectualism in American Life* (1963). Il est, par ailleurs, l'auteur de *The Paranoid Style in American Politics* (1965), *The Progressive Historians* (1968), *The Idea of a Party System* (1969) et *America at 1750* (posthume - 1971).

Après quatre ans d'écriture, il publie *The American Political Tradition* (1948), une excellente étude sur la nature libérale du régime constitutionnel américain.

À la parution de cet ouvrage, Harry S. Truman est président des États-Unis. Élu en 1945 après la mort de Franklin Roosevelt, il réussit à imposer le « plan Marshall » pour la reconstruction de l'Europe dévastée par la guerre et la « doctrine Truman » destinée à limiter l'expansion du communisme. Sa politique intérieure est marquée par de nombreuses tentatives pour étendre les droits civiques des minorités – les Noirs en particulier – pour améliorer la protection sociale et diminuer les risques liés au chômage et enfin pour élargir les droits syndicaux. Cette politique est l'héritage direct de ses prédécesseurs⁽¹⁾ attendu que le libéralisme est très profondément ancré dans l'histoire américaine et l'a toujours emporté sur toute autre forme d'idéologie. Dégagés du joug britannique depuis 1776, les Américains ne connaissent, pour ainsi dire, que le libéralisme en raison de la quasi absence de tradition féodale⁽²⁾ ainsi que des institutions politiques et sociales qui allaient de pair avec cette tradition.

Dans ce que l'auteur qualifie lui-même « *d'œuvre de jeunesse* », *The American Political Tradition* part sur les traces des grands hommes qui ont édifié la pensée politique américaine de la fin du XVIII^e siècle à 1945.





À gauche : drapeau à l'indépendance des États-Unis en 1777.

À droite : drapeau actuel des États-Unis.

Des « pères fondateurs »⁽³⁾ à Franklin Roosevelt en passant par John Calhoun, Abraham Lincoln ou encore Theodore Roosevelt, sans oublier les riches industriels Carnegie et Rockefeller, Richard Hofstadter brosse avec un style habile, caustique et audacieux, les portraits de ces figures emblématiques, piliers de la politique libérale américaine actuelle. À travers les biographies de ces icônes ponctuées d'extraits de discours authentiques et de références au contexte socio-politique de l'époque, il démystifie, sans trop de cynisme mais avec une clairvoyance qui pourrait passer pour de l'insolence, la vie de ces hommes dont l'idéal du rêve américain⁽⁴⁾ devait être garanti par la création de la Constitution de 1787⁽⁵⁾, texte révérend et respecté.

Contrairement aux essais « conventionnels » sur l'histoire américaine, Richard Hofstadter n'hésite pas à dénoncer le pseudo-conflit idéologique de la société américaine entre démocrates et républicains, libéraux et conservateurs. Ouvrage ostensiblement porté sur la politique, *The American Political Tradition* voit cependant les politiciens à travers le regard du « peuple » en tant que « *leaders de la pensée populaire* » ; et l'auteur d'ajouter : « *Pour la première fois, les héros de la politique américaine ne sont pas des saints de plâtre mais des hommes vivants et vulnérables controversés* ». 1

Sergent Cassandre Davaïc
rédactrice au CESA

1. Notamment le *New Deal*, politique de réformes menée par Franklin Roosevelt dans les années trente.
2. Le Sud esclavagiste était quelque peu « féodal » dans la mesure où il était politiquement dominé par de grands propriétaires terriens peu orientés vers le commerce et l'industrie.
3. George Washington, John Adams, Thomas Jefferson et James Madison.
4. Le rêve américain est symbolisé par le mythe de « *A city upon a hill* » où chaque individu aurait sa place dans une communauté tolérante, disposerait de la liberté de culte et pourrait posséder ses terres pour y construire sa maison et installer sa famille en vue de trouver la prospérité.
5. Influencée par la tradition britannique et par des philosophes libéraux tels que John Locke et Montesquieu, cette Constitution établit un Gouvernement aux prérogatives limitées, tenu de respecter les droits fondamentaux des citoyens et fondé sur la séparation des pouvoirs, qui doivent se contrôler et s'équilibrer l'un l'autre (*checks and balances*).



Le dialogue Nord-Sud

« Car enfin, ce Tiers-Monde ignoré, exploité, méprisé comme naguère le Tiers-État, veut, lui aussi, être quelque chose. » (Alfred Sauvy, *L'Observateur*, 14 août 1952).

Le dialogue Nord-Sud a été et demeure un objectif lointain aux résultats insatisfaisants. Pendant la guerre froide, il a buté sur la réalité de deux Nord concurrents. Depuis 1989, la différenciation entre plusieurs Suds rend problématique tout dialogue constructif avec le Nord.

Avec la décolonisation a émergé un **Sud relativement homogène**, qui se voulait uni par des aspirations politiques et économiques communes, exclu de la démocratie libérale à économie de marché prospère.

Politiquement, le « Sud » s'est caractérisé pendant la guerre froide comme « **non-aligné** », ne choisissant ni l'Ouest américain ni l'Est soviétique. La conférence de Bandung d'avril 1955, matrice du non-alignement, débouche sur le premier sommet des non-alignés, en 1961, à Belgrade. De 29 membres à l'origine, ce mouvement en compte 128 en 2005. Mais alors que le dialogue Nord-Sud était brouillé par une guerre froide qui voyait chacun des deux « Grands » rivaliser pour élargir sa zone d'influence au Sud, la dissolution du bloc soviétique après 1989 a fait perdre une grande partie de sa pertinence au non-alignement. Économiquement, le Sud est généralement **pauvre** (hors pays pétroliers) et revendique un nouvel ordre économique international (NOEI) égalitaire et solidaire. Renforcé par les indépendances des pays ex-colonisés, constitué en groupe de pression (comme le Groupe des 77, fort aujourd'hui de 135 membres), le Sud se sert des instances onusiennes pour faire valoir sa cause : les tiers-mondistes sont sensibles à la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), dont la première réunion se tint en 1964 et dont le sommet des non-alignés à Alger en 1973 relança les objectifs.

Face à un Sud dans l'ensemble plus proche du camp soviétique, Washington cherche à en réduire l'influence. Cette volonté se manifeste dans le domaine énergétique : après le premier choc pétrolier et le poids grandissant de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), les États-Unis organisent dès 1974 une conférence sur l'énergie, puis mettent en place une Agence internationale de l'énergie (AIE) mieux contrôlable.

Mais le **dialogue Nord-Sud, souvent conflictuel, se décline aussi en coopérations multifformes**, sous l'impulsion de l'Europe et de la France. Dès les années 1960, l'Europe communautaire s'engage avec les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) : ce lien privilégié mène, de la convention de Yaoundé en 1965 à celle de Lomé en 1975 jusqu'à celle de Cotonou en 2000, à des préférences commerciales pour ces partenaires pauvres. Quant à la France, son rôle d'impulsion du dialogue Nord-Sud et l'idée du Trilogue (partenariat Europe-Afrique-pays arabes pétroliers), liés à la perte de son empire, témoignent de sa volonté positive à l'égard du Tiers-Monde. Valéry Giscard d'Estaing organise en 1975 une conférence Nord-Sud à Paris, elle s'avère vite un échec, notamment du fait de la mauvaise volonté américaine, plus intéressée par les relations bilatérales. Ronald Reagan est par ailleurs à l'origine d'un autre insuccès, celui de l'unique sommet Nord-Sud de l'histoire, organisé en 1981 à Cancun.

Les rapports Nord-Sud ont été bouleversés par l'arrêt de la guerre froide. La fin de la rivalité Est-Ouest et de leur modèle de développement a accentué **une mondialisation qui a fait « éclater » le Sud en quatre entités** : un Sud opulent rentier du pétrole, comme l'Arabie Saoudite ; un Sud émergent des Nouveaux pays industriels (NPI), comme la Chine, l'Inde ou le Brésil ; un Sud rémanent des Pays à revenus intermédiaires (PRI), comme le Sénégal ; un Sud régressant des Pays les moins avancés (PMA) ou Pays pauvres très endettés (PPTE), telle la Somalie. Parallèlement, la chute du communisme a rapproché les grandes puissances du Nord autour d'un postulat de type capitaliste commun.

Ainsi, à la rivalité des deux Nord de 1945 à 1989 a depuis succédé un fractionnement des Suds, lié aux difficultés d'organisation du Tiers-Monde, malgré l'instauration d'un dialogue Sud-Sud depuis le sommet de La Havane du Groupe des 77 en 2000. Le dépérissement de la CNUCED, l'affaiblissement du non-alignement et un régionalisme balbutiant ont fragilisé un dialogue Nord-Sud qui, du même coup, se radicalise, comme le montrent les conférences de Durban en 2001 (sur le racisme) et de Cancun en 2003 (sur le commerce).

Mais, face aux défis du XXI^e siècle comme les flux migratoires ou l'environnement, **le clivage Nord-Sud reste pertinent** et riche d'avancées quand le dialogue s'installe : le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre (1997) est ainsi entré en vigueur en 2005, avec des normes différentes selon les pays du Nord comme ceux du Sud. 1

Aurélien Hassin

stagiaire au CESA - diplômé de l'Institut d'études politiques-Paris



La citoyenneté

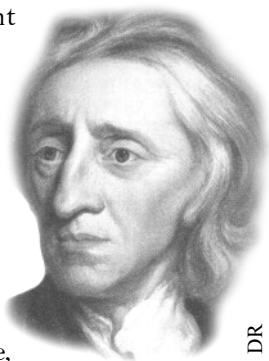
L'homme, en devenant citoyen par une relation avec l'État qui lui assure ses droits en échange de certains devoirs, aliène-t-il son individualité au profit d'une souveraineté publique exercée par les gouvernants ? La volonté générale peut-elle proposer ou même imposer un modèle de citoyenneté ?

La citoyenneté est une construction historique qui recouvre des situations très diverses selon les époques et les sociétés. Elle établit un lien juridique et politique entre un individu et une communauté politique. **À partir du XVI^e siècle, la citoyenneté et la souveraineté deviennent les fondements de la politique moderne.**

La citoyenneté confronte deux modèles différents de puissance. Le premier repose sur la primauté de l'*imperium* et favorise le détenteur du pouvoir suprême (au détriment du pouvoir public). À son paroxysme avec Charlemagne et durant le Moyen Âge, ce modèle, aujourd'hui disparu des sociétés occidentales, a imposé à ses sujets une souveraineté fondée sur la puissance absolue et perpétuelle. Évidemment, le citoyen ne disposait alors d'aucune individualité.

Le second modèle est fondé sur la *res publica* (ou chose publique) et s'appuie avant tout sur la *civitas* et l'idée d'une égalité entre citoyens qui partagent une même conception des affaires publiques, du droit et de la liberté. Ce modèle se décline selon deux conceptions d'un État-nation régi par le principe d'une souveraineté populaire. Ainsi, John Locke, dans son *Deuxième traité du gouvernement civil* (1690), affirme que le Gouvernement instaure un lien entre le peuple et les pouvoirs publics et crée une obligation juridique des gouvernants envers les gouvernés ; les gouvernants ne sont que les députés du peuple et peuvent être renvoyés s'ils faillissent à leur mission.

S'opposant aux thèses de Locke, Jean-Jacques Rousseau estime que la souveraineté ne peut être déléguée, car elle risquerait alors d'aliéner l'individualité de l'homme. L'idéal décrit dans le *Contrat social* (1762) propose une société organisée en fonction de ses seuls intérêts. En France, le respect de l'individu est mis en avant, au nom de sa lutte



John Locke

DR

pour acquérir la liberté et l'égalité. Cependant, cette conception valorisante de la citoyenneté est critiquée. D'abord, ses détracteurs relèvent son artificialité et soulignent la nécessité d'une reconnaissance de la culture des individus pour pouvoir penser une appartenance citoyenne. Ensuite, elle ne prend pas en compte la permanence des inégalités réelles. La critique marxiste⁽¹⁾ dénonce l'aliénation des hommes générée par un système économique qui profite aux uns et maintient les autres dans une dépendance effective. Enfin, il faut admettre que le citoyen contemporain ne correspond pas ou plus à l'acteur idéalisé, intéressé par la politique, s'informant pour décider rationnellement au nom de l'intérêt général.

La Constitution de 1791 précise, dans son article premier (titre III), que « *la souveraineté est indivisible, inaliénable et imprescriptible* ». Dans ces conditions, l'individu doit se soumettre à la volonté générale. **Aujourd'hui, la souveraineté individuelle est plus puissante et plus significative que la souveraineté étatique.** Celle-ci peine de plus en plus à proposer un modèle de citoyenneté en adéquation avec les aspirations nouvelles et avec les demandes sociales des individus. Par ailleurs, les compétences de l'État se trouvent remises en cause par plusieurs facteurs, notamment la mondialisation, le processus d'intégration régionale ou encore la multiplication des formes du pouvoir central. **Pour compenser les carences du pouvoir, l'individualisme moderne développe une citoyenneté nouvelle et surtout plurielle.** D'ailleurs, si la citoyenneté européenne peine à se définir, c'est aussi parce que la citoyenneté elle-même est en crise.

Pour conclure, l'État-nation est confronté à une mutation profonde de la citoyenneté. En effet, nombre de citoyens ne se reconnaissent plus dans l'image idéale qu'ils sont censés incarner. Aussi construisent-ils d'autres espaces d'appartenance, plus symboliques, tels que ceux développés autour des thèmes du citoyen-consommateur, de l'entreprise citoyenne, de la citoyenneté mondiale ou encore de la citoyenneté électronique. La notion de citoyenneté multiculturelle, qui rejoint en partie celle du concept mondial, se fonde sur une exigence de tolérance vis-à-vis des différences (modes de vie, confession religieuse...) qui participe à l'imposition d'une citoyenneté cristallisée sur l'adhésion à des valeurs humanistes. Pour rendre aux citoyens la conscience de leur utilité, de nombreuses initiatives sont prises au niveau local. Peut-être est-ce une étape obligatoire pour revaloriser le concept de citoyenneté ? 1

Commandant Luc Penet

stagiaire à l'Institut d'études politiques-Paris

1. Voir l'article sur Marx, *Les Carnets du Temps*, n° 26, avril 2006 (rubrique « philosophie »).



L'élaboration de la loi

Le pouvoir législatif appartient au Parlement, Assemblée nationale et Sénat. La loi est au centre du système normatif français. Pour autant, elle ne peut tout faire : si, selon le principe d'un État de droit, les règlements doivent respecter les normes qu'elle édicte, elle-même est assujettie à la Constitution. Par rapport aux régimes précédents, la V^e République a introduit deux nouveautés substantielles : le Conseil constitutionnel a été créé pour s'assurer que la loi votée n'est pas contraire à la Constitution et le domaine législatif a été cantonné à certaines matières particulièrement importantes pour mettre fin aux excès du parlementarisme et ne plus entraver le fonctionnement du pouvoir exécutif.

L'article 39 de la Constitution de 1958 attribue « *l'initiative des lois au Premier ministre⁽¹⁾ et au Parlement⁽²⁾* ». Dans les faits, celle-ci est surtout gouvernementale. Cette initiative est parfois une nécessité, notamment lorsqu'il s'agit de transposer les directives européennes comme c'est de plus en plus souvent le cas.

Le travail parlementaire se déroule ensuite dans le cadre d'une procédure précise qui encadre strictement les pouvoirs des parlementaires.

Les projets de textes sont déposés au bureau de l'une des deux assemblées, sauf pour le cas de la loi de finances qui est toujours soumise à l'Assemblée nationale en premier. Ils sont d'abord examinés en **commissions**. La Constitution a diminué leur nombre ainsi que leurs prérogatives qui étaient jugées excessives. Mais même si ces dernières ne constituent plus des « contre-ministères », elles jouent un rôle fondamental dans le processus législatif. C'est en leur sein que s'instaure l'essentiel du débat entre la majorité et l'opposition.

La discussion en **séance publique** fait intervenir les ministres concernés. Ces séances obéissent à un ordre du jour qui comporte, par priorité et dans l'ordre que le Gouvernement a fixé, la discussion des projets de loi et des propositions de loi qu'il a acceptés. Depuis 1995, une séance par mois suit un ordre du jour fixé par chaque assemblée. « *Les membres du Parlement et le Gouvernement ont le droit d'amendements* » (art. 44). Cependant, le Gouver-

nement peut s'opposer à un amendement qui n'a pas été présenté en commission. De même, il peut demander à l'assemblée saisie de se prononcer en un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par elle (procédure du **vote bloqué**). La loi doit être votée en termes identiques par les deux assemblées. L'assemblée saisie d'un texte voté par l'autre assemblée délibère sur celui-ci. Si les assemblées ne parviennent pas à s'accorder sur un texte après deux lectures⁽³⁾ par chacune d'entre elles, le Premier ministre peut décider de réunir une **commission mixte paritaire**, composée de sept sénateurs et de sept députés, afin d'établir un compromis accepté par le Gouvernement et qui sera voté par les deux assemblées. Si le désaccord persiste, le Gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de statuer en dernier ressort. Enfin, avant sa promulgation par le président de la République, la loi est soumise au contrôle du Conseil constitutionnel.

Mais une loi peut aussi être adoptée sans vote formel. C'est le cas lorsque le Premier ministre, après délibération en Conseil des ministres, met en œuvre le célèbre article 49 alinéa 3. Le texte est alors considéré comme adopté, sans aucun vote, sauf si une **motion de censure**, déposée dans les 24 heures, est adoptée. Par ailleurs, une motion de censure peut toujours venir sanctionner le Gouvernement à l'initiative des députés mais son formalisme est contraignant : elle doit être signée par un dixième des députés et ne peut être adoptée que 48 heures après son dépôt et à la majorité absolue des députés.

Allant encore plus loin, la Constitution prévoit aussi que **le Parlement peut, dans certains cas, être dessaisi de son pouvoir législatif**. Pour cela, le Gouvernement demande au Parlement l'autorisation de prendre par **ordonnances**, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.

Enfin, le président de la République, sur proposition du Gouvernement ou sur proposition conjointe des deux assemblées, peut soumettre directement au peuple souverain des projets de loi. C'est la procédure du **référendum**. 1

Lieutenant-colonel **Éric Maïni**

commandant en second de l'escadron de transport 03.061 POITOU

1. On parle alors de projet de loi.

2. On parle alors de proposition de loi.

3. Les allers et retours entre les deux assemblées sont communément appelés navettes.

Freud : l'inconscient

« *Le moi n'est pas le maître dans la maison* »

Freud, en construisant le concept d'inconscient, détrône la notion de conscience et introduit l'idée que le sujet n'est qu'un réseau, un système de relations entre différentes instances.

Leibniz, déjà, avait remis en cause la théorie cartésienne de l'identité entre le sujet et la raison maîtresse de la volonté et de la liberté humaine. L'inconscient leibnizien provient des perceptions trop faibles pour qu'il y ait aperception c'est-à-dire attention de la conscience. Mais la conscience reste l'instance maîtresse du moi-psychisme.

Avec Freud il y a hétérogénéité radicale entre l'inconscient et la conscience : celle-ci n'est plus qu'un rejeton de l'inconscient qui s'est formé par la nécessité de répondre au principe de réalité et à ses exigences sociales.

Freud construit, pour étayer sa théorie, successivement deux figurations spatiales de l'appareil psychique.

- La première topique montre un sujet en deux parties séparées par la barrière de la censure : d'un côté l'inconscient, de l'autre le préconscient et la conscience. L'inconscient est le lieu des contenus ou représentations qui ne peuvent accéder à la conscience étant refoulés par la censure. Le préconscient est le lieu des contenus psychiques susceptibles d'accéder à la conscience à tout moment. Enfin la conscience, donnée immédiate de soi-même, est l'instance de la vigilance.

- Dans une deuxième topique, pour pouvoir expliquer la conscience morale, la tâche de la conscience est dévolue au **moi**, médiateur entre le **ça** (domaine des pulsions qui viennent du corps) et le **surmoi** (instance moralisatrice).

Ainsi le *moi* se trouve dans une situation très inconfortable, au service de trois exigences contradictoires (le *ça*, le *surmoi*, le *monde*). Le *ça* représente les tendances sexuelles et agressives, les pulsions qui réclament une satisfaction

immédiate. Il est dominé par le principe de plaisir. Le domaine du *moi* réunissant les fonctions de la pensée, de la perception et du contrôle moteur, sa fonction d'adaptation à la réalité l'oblige à différer les pulsions instinctives émises par le *ça* et à développer des mécanismes de défense, afin de résister aux pulsions socialement inacceptables. Le *surmoi*, émanation du *ça*, représente les modèles imposés (parents, société) et détient une fonction de contrôle du *moi* dans le cadre de ces normes.

Le *moi* doit donc obéir à trois maîtres à la fois, souvent tyranniques. Freud prend cette image comme exemple : « *De même qu'au cavalier, s'il ne veut pas se séparer du cheval, il ne reste souvent qu'à le conduire là où il veut aller, de même le moi traduit généralement en action la volonté du ça comme si elle était sa propre volonté.* »⁽¹⁾

À suivre cette théorie, il semble que l'équilibre du *moi* soit un miracle. Souvenons-nous que Freud a construit ses hypothèses à partir de cas pathologiques, considérant que toute pathologie est, en quelque sorte, un miroir grossissant du comportement dit « normal ».

Cette théorie du sujet pose au philosophe certaines interrogations :

- Peut-on, comme le dit Freud, induire scientifiquement le normal du pathologique en considérant qu'il s'agit d'une différence de degré et non de nature ?
- Peut-on dire que la volonté, et en conséquence la liberté, ne sont que des illusions puisque le *moi* serait soumis aux diktats du *ça* et du *surmoi* ?
- La conscience morale n'est-elle que la transformation de pulsions ?
- Peut-on aller jusqu'à remettre en cause l'identité personnelle ? 1

Adjudant-chef Sylvaine Thébault

Rédactrice au CESA (réserviste)



Bibliographie

S. Freud, *Essais de psychanalyse.*

Cinq leçons sur la psychanalyse.

G. Groddeck, *Le livre du ça.*

E. Fromm, *Grandeur et limites de la pensée freudienne.*

D. Anzieu, *L'auto-analyse de Freud et la découverte de la psychanalyse.*

1. Sigmund Freud, *Essais de psychanalyse*, 3^e partie.

Le modèle cosmologique standard

Des penseurs de la Grèce ancienne jusqu'au XIX^e siècle, l'Univers était considéré comme un monde stable aux lois immuables. Cette conception s'est trouvée bouleversée quand les astrophysiciens ont découvert, au début du XX^e siècle, que l'Univers était en expansion pour aboutir au modèle cosmologique standard actuel dénommé « Big Bang ».

Comment la Terre, et l'homme par extension, a-t-elle été créée ? Toutes les sciences cherchent la réponse à leur manière, mais aucune ne soulève autant le problème des origines que la cosmologie. Cette question peut être abordée dans un double sens : physique et éthique (« pourquoi l'homme est-il là et dans quel but ? » peut-on dire de manière presque caricaturale). Il n'est donc guère surprenant que ce soit les philosophes-physiciens⁽¹⁾ grecs qui, les premiers, ont tenté une approche plus scientifique que mythique. À ce titre, ce sont surtout les noms d'Aristote et de Ptolémée qui doivent être retenus grâce à l'extraordinaire longévité de leurs théories en tant que vérité scientifique, même si cette longévité peut être sujette à discussion. Leur monde, éternel, était constitué de différentes sphères dans lesquelles évoluaient les planètes, y compris le Soleil. La dernière de ces sphères, la sphère des étoiles « fixes », fermait l'Univers.

À partir de Galilée, on peut constater deux évolutions majeures. Premièrement, les scientifiques ne s'intéressent plus uniquement à la création de la Terre. En effet, nous ne sommes que des poussières d'étoiles à l'échelle de l'espace (pourquoi se limiter à un unique objet quand on a l'immensité de l'espace sous les yeux ?). Comme deuxième évolution majeure, notons la véritable explosion des connaissances scientifiques : depuis la « révolution copernicienne », les moyens d'observation et les connaissances scientifiques (la cosmologie incluse) ne cessent de croître et d'ouvrir de multiples perspectives. On tente alors de comprendre comment l'histoire de l'Univers a commencé et de déterminer comment elle peut finir.

Les théories physiques « dominantes » se succèdent à un rythme soutenu jusqu'au début du XX^e siècle. Mais ces chassés-croisés ne se sont pas déroulés comme une passation de commandement, bien au contraire. Les scientifiques ont bien souvent « accouché » de leurs théories dans la douleur : Galilée a fini

sa vie en résidence surveillée, Einstein est à l'origine d'un profond bouleversement des sciences⁽²⁾... Ce que nous posons comme vérité scientifique aujourd'hui dépasse bien souvent le simple entendement et n'est pas forcément facilement compréhensible et imaginable pour le commun des mortels.

L'état de nos connaissances actuelles permet de modéliser les débuts de l'Univers comme un état d'énergie, de densité et de température extrêmes, il y a 13,7 milliards d'années : **le Big Bang**.

Trois piliers sont à la base de ce modèle dit « cosmologique standard » : l'expansion de l'Univers matérialisé, par la fuite des galaxies découverte par Hubble en 1922 ; le rayonnement cosmologique, découvert par Penzias et Wilson en 1967, qui est le reliquat du « *flash* » primordial refroidi par l'expansion ; la nucléosynthèse primordiale des éléments chimiques que sont l'hydrogène, l'hélium, le lithium et le bore.

Toutefois, ce modèle ne permet pas aux scientifiques de décrire l'état de l'Univers avant une certaine limite : le temps de Planck⁽³⁾. À cet instant, l'Univers est alors un amas d'énergie se décomposant en particules et anti-particules qui s'annihilent pour recréer de l'énergie, l'expansion refroidissant cet ensemble matière-rayonnement. Les quatre forces fondamentales – faible, nucléaire, électromagnétique et de gravitation – se sont dissociées et la matière qui nous constitue (protons, neutrons, électrons puis noyaux, atomes et molécules) s'est synthétisée progressivement.

De ce phénomène sont apparues les étoiles, les planètes et les galaxies. Depuis, l'Univers n'a pas cessé son expansion. À partir des derniers relevés spatiaux, la communauté scientifique s'accorde actuellement à envisager qu'elle se poursuivra indéfiniment, peut-être même en s'accélégrant. L'espace sera de plus en plus dilaté et froid. Les prochaines dizaines de milliards d'années seront toujours celles de la création et de l'effondrement d'étoiles, mais aussi celles des rencontres entre galaxies. L'histoire de l'Univers se poursuivra encore pendant plusieurs milliards d'années autour des trois concepts : « énergie, matière, anti-matière », sans savoir si l'un d'eux régnera en définitive. Mais d'ici là, on a encore un peu le temps de contempler les étoiles. 1

Aspirant Grégory Vatin

rédacteur et chargé de communication au CESA

1. Les deux termes sont équivalents chez les Grecs.

2. Pour plus d'explications, voir Edmund Husserl, *la Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, 1936.

3. Cette limite est fixée par le physicien Max Planck (1858-1947) à 10^{-43} seconde après le Big Bang. Il est impossible, pour le moment, de remonter au-delà.



La puissance aérienne au service du maintien de la paix

L'idée de force militaire vouée au maintien de la paix internationale naît lorsque l'on imagine la création d'une communauté internationale composée des États. La première organisation de ce type est la Société des Nations (SDN). La constitution de celle-ci par le traité de Versailles en 1919 suscite les premiers véritables projets de formation d'une armée internationale dont la mission serait de défendre la paix contre tout État ayant décidé de la troubler en menant une politique agressive ou en ne respectant pas les traités. Dès cette première période, la puissance aérienne apparaît comme un facteur essentiel du maintien de la paix par la force armée.

Elle se manifeste principalement sous trois formes : la puissance dissuasive d'une force aérienne mise au service d'un objectif politique stratégique, en l'occurrence, le maintien de la paix ; la capacité de l'aviation à maintenir un conflit sous un seuil de violence critique ; et l'outil de vérification et de contrôle que représente une aviation de reconnaissance au service de la communauté internationale.

La puissance aérienne constitue un facteur de maintien de la paix, car elle apparaît capable d'infliger des destructions d'une ampleur dissuasive. Le général Douhet est un des premiers, en 1921, à considérer la constitution d'une aviation de bombardement capable de détruire les centres urbains comme un facteur de maintien de la paix : « *Plus les armes seront capables d'attaquer les citoyens en général, écrit-il, plus les intérêts privés seront directement touchés, moins on aura de guerres* ». C'est la naissance d'un véritable rôle dissuasif pour l'aviation qui s'étend de ce premier âge conventionnel jusqu'à l'ère nucléaire avec le bombardier stratégique et dont le but ultime est la préservation de la paix. Ce rôle dissuasif de la puissance aérienne se manifeste avec force dans les années 1930. La puissance aérienne apparaît tellement redoutable que son usage, selon certains contemporains, doit être interdit aux États et réservé à la satisfaction des intérêts de la communauté des nations. C'est ainsi que Henry de Jouvenel lance en 1931, dans le cadre des études sur le désarmement

menées par la Société des Nations, l'idée de l'interdiction de l'aviation de bombardement et de l'internationalisation de l'aviation civile afin de former une force aérienne permanente au service de la paix. L'idée est reprise par le Britannique James M. Spaight dans son livre paru en 1932 et intitulé *An International Air Force*. Il s'agit, grâce au désarmement aérien des nations et à la constitution d'une aviation internationale, de donner les moyens militaires au Conseil de la SDN de faire respecter les clauses du Pacte. En 1935, Pierre Faure prédit même que « *l'avion tuera la guerre* ». Il n'en fut rien. Et il faut attendre 1945, les *B-29* et *Enola Gay* pour que l'avion retrouve un rôle dissuasif susceptible de contribuer au maintien de la paix. La première composante de la force de dissuasion française est d'ailleurs constituée, en 1964, de 36 *Mirage IV* armés de l'arme nucléaire *AN-11*.

Ce n'est pas seulement dans sa dimension dissuasive que la puissance aérienne apparaît comme concourant au maintien de la paix. Ses spécificités en matière d'allonge, de vitesse, de puissance de feu et de précision permettent de doser son emploi et de maîtriser ainsi la violence pour contrôler l'escalade aux extrêmes. L'opération *Deny Flight* de surveillance de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie décrétée par le Conseil de sécurité en mars 1993 restreint l'usage de la force aérienne par les différentes factions qui s'affrontent au sol. L'opération *Deliberate Force* menée par les forces aériennes de l'OTAN en septembre 1995 conjuguée avec l'action des unités terrestres de la force de réaction rapide conduit ensuite les partis bosniaques à la table des négociations.

Enfin, la dernière contribution de la puissance aérienne au maintien de la paix est constituée par la capacité de contrôle et de vérification des avions équipés pour la reconnaissance. En 1990, le traité sur les forces conventionnelles en Europe prévoit le contrôle des mesures prises à partir de l'espace aérien. En France, l'Unité de vérification de la base de Creil assure cette mission grâce aux accords *Ciel ouvert* signés en 1992 qui permettent le libre survol d'un pays par un avion d'un autre pays depuis Vancouver jusqu'à Vladivostok afin de contrôler ses activités militaires. C'est cette même capacité qui est mise en œuvre par les *Mirage IV* français, reconvertis en avions de reconnaissance stratégique, lorsqu'ils survolent l'Irak en février 2003 pour le compte de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU. 1

Jérôme de Lespinois
chargé de recherches au CESA



Psychose (1960)

Il a suffi d'une scène mythique pour élever Hitchcock au rang de maître du suspense et faire de *Psychose* l'un des chefs-d'œuvre du cinéma. Adapté d'un roman de Robert Bloch, l'atmosphère angoissante de ce film, palpable dès le générique, revêt une dimension symbolique métaphysique.

Un scénario angoissant...

Phoenix, Arizona, vendredi 11 septembre. Marion, éconduite par Sam, son amant, s'enfuit avec les quarante mille dollars que son patron lui a confiés.

Rongée par la culpabilité, elle se lance dans une course effrénée dont la destination finale est un motel inquiétant tenu par Norman Bates, un jeune homme discret sous le joug d'une mère « malade ». Après une discussion prémonitoire lourde d'ambiguïté, Marion est sauvagement poignardée dans sa douche par madame Bates...

Aidés par le détective Arbogast, la sœur de Marion et Sam mènent l'enquête qui les conduira à découvrir la morbide vérité cachée dans les murs du manoir.

...où se mêlent symboles psychanalytiques et religieux ...

Le cinéma d'Hitchcock, novateur⁽²⁾ et jamais très apprécié par les critiques de l'époque, interroge cette fois notre inconscient, en recréant des situations profondément enfoncées en nous que nous ne savons pas maîtriser et les rend accessibles par la fiction. *Psychose*, film riche d'une métaphysique hantée par le Bien et le Mal, désigne aussi bien la maladie mentale dont est atteint Norman, la schizophrénie, que la peur panique qui saisit le public lorsqu'il découvre que tous les meurtres ont été perpétrés par le gentil gérant au visage de Janus. Le héros, prisonnier de ses frustrations, calme ses angoisses par le meurtre et l'apparition du faciès sardonique de sa mère en surimpression de son visage annonce le non-retour de la personnalité de Norman vaincu par la domination maternelle. Film sur la difficulté de vivre et les désordres psychologiques qu'elle crée dans la personnalité de chacun d'entre nous, *Psychose* exprime la dualité inscrite au cœur de l'homme, déchiré entre ses désirs et les obstacles, parfois dictés par des préceptes religieux qui s'opposent à leur réalisation.

Sergent Cassandre Davaïc

rédatrice au CESA

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).

2. La nudité de l'actrice et l'apparition de toilettes à l'écran ont défrayé la chronique des années 60.



Claude Carlier

Monsieur Claude Carlier apporte son concours pour le choix et l'orientation des articles proposés dans la rubrique « histoire de l'aéronautique militaire ».

Né en 1944 à Toulouse, Claude Carlier a toujours été un véritable passionné de l'aéronautique : dès l'âge de vingt ans, il était titulaire d'une licence de pilote privé d'avion, et il n'a pas manqué d'effectuer son service militaire dans l'armée de l'air...

Docteur ès lettres, il a été professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne jusqu'au 31 décembre 2005. Il a également été délégué du recteur de l'académie de Paris pour les Comités d'initiation et de recherches aéronautiques et spatiales (CIRAS).

Ancien auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) il a exercé les fonctions de délégué à la mémoire et à l'information historique au secrétariat d'État à la Défense chargé des anciens combattants de 1997 à 1999.

Par ailleurs Claude Carlier est depuis plus de vingt ans président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains (IHCC) et directeur du Centre d'histoire de l'aéronautique et de l'espace. Il est en outre conférencier dans plusieurs écoles militaires et civiles.

Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire des guerres et des conflits contemporains ainsi que sur l'aéronautique et l'espace parmi lesquels : *Le Développement de l'aéronautique militaire française de 1958 à 1970* (Cedocar, 1976) ; *L'Aéronautique française de 1945 à 1975* (Lavauzelle, 1983) ; *L'Affaire Clément Ader : la vérité rétablie* (Perrin, 1990) ; *1918-1925 : comment faire la paix ?* en collaboration avec Georges-Henri Soutou (Économica, 2001) ; *La Passion de la conquête : d'Aérospatiale à EADS : 1970-2000* en collaboration avec Gaëtan Sciacco (Chêne, 2001) ; *Serge Dassault - 50 ans de défis* (Perrin, 2002) ; *Marcel Dassault : la légende d'un siècle* (Perrin, 2002) ; *Le match France-Amérique : les débuts de l'aviation* (Économica, 2003) ; « *Sera maître du monde qui sera maître de l'air* » (Économica, 2004).

La rédaction



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Pallier à est à **pallier**, ce que **demander à ce que** est à **demander que** !

« *Tout travail, la comédie incluse, devient ennuyeux à un moment donné et même les meilleurs salaires ne peuvent **pallier à ça**.* » Denzel Washington.

Que de fois nos esprits patauds s'empêtrent dans des tournures d'une lourdeur sans nom et, sous prétexte d'une esthétique fort personnelle, malmènent la syntaxe par des ajouts prépositionnels !

Si dans un précédent article, volonté était de s'occuper du sort du fameux **demander à ce que**... il est temps aujourd'hui de mettre un terme au non moins célèbre **pallier à**. Cette construction, si fréquente soit elle, n'est qu'un splendide solécisme⁽¹⁾ à bannir, une belle invention du *pecus vulgum*⁽²⁾ à proscrire ! Aussi serait-ce franchir un palier que de l'oublier et de lui préférer la simplicité de la transitivité directe !

« *Mettre les criminels hors d'état de nuire ne fait que **pallier** le mal, que supprimer les symptômes. Mais si l'on veut remédier aux causes, c'est bien les individus qu'il faut réformer, qu'il faut aider à se transformer.* » *Le moine et le philosophe : le bouddhisme aujourd'hui*, Jean-François Revel. 1

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet

officier - relations publiques au Commandement des forces aériennes stratégiques

1. Terme technique qui signifie erreur syntaxique.

2. Littéralement : troupeau populaire.